

Initiatives ministérielles

abattues quatre fois sur cinq par un fusil ou une carabine. Soixante-dix-huit p. 100 de ces armes sont légalement en possession de leur propriétaire. Encore une fois, ma question est la suivante: Pourquoi étaler le tout sur une période de huit ans, alors qu'il nous serait possible, j'en suis persuadé, à titre de représentants élus du peuple, de contribuer à sauver des vies humaines tout simplement en ramenant le délai d'enregistrement au minimum?

Est-il vraiment raisonnable de laisser circuler 13 000 armes automatiques de type militaire dans le pays, et ce, quand nous savons très bien que ces armes sont conçues pour un tir rapide en situation de combat?

Plus de 560 000 Québécois et Québécoises, Canadiens et Canadiennes ont signé une pétition demandant l'interdiction des armes de type militaire. La nouvelle loi, quant à elle, classe ces armes comme étant accessibles aux collectionneurs. Pourquoi? Quelle est donc cette fixation pour les armes?

Selon un récent sondage, 84 p. 100 des Canadiens, dont 71 p. 100 des propriétaires d'arme, appuient l'interdiction des armes militaires. Je le répète, je considère comme inacceptable que ces 13 000 armes puissent rester en toute légalité entre les mains de leur propriétaire.

Nous avons besoin d'un contrôle des armes à feu plus sévère.

• (1310)

La loi actuelle est inadéquate et selon moi, le projet de loi C-68 ne va pas encore assez loin, tout aussi bien dans ses restrictions que dans ses effets dissuasifs et punitifs. C'est notre rôle de protéger les citoyens, et ce, bien souvent malgré eux.

[Traduction]

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, c'est non seulement un honneur mais aussi un très grand plaisir, pour moi, que de prendre la parole sur ce projet de loi. Je tiens à dire que je l'appuie et qu'il aurait dû être présenté il y a longtemps. Ce projet de loi porte sur la santé et la sécurité des Canadiens, deux questions auxquelles j'attache une très grande importance, en tant que secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé.

Les armes à feu menacent, blessent et tuent. Je sais que les armes à feu sont très importantes dans bon nombre de régions du Canada. Elles sont très importantes pour les chasseurs qui vivent dans des régions éloignées de notre pays et pour les personnes qui pratiquent certains sports de compétition. Elles sont très importantes aussi pour le tourisme sportif.

Ce projet de loi ne cherche pas à nuire à ces personnes ni à mettre fin aux activités sportives ou touristiques ou encore aux activités de chasse. Il s'agit d'un projet de loi que la plupart des propriétaires d'armes à feu responsables appuient. La Loi sur les armes à feu s'adresse avant tout aux personnes qui, par leur utilisation irresponsable des armes à feu, créent une mauvaise réputation aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. C'est pourquoi 68 p. 100 des propriétaires d'armes à feu l'appuient. Les personnes qui respectent les lois et qui agissent de manière responsable en entreposant leurs armes à feu et en les utilisant correctement n'ont rien à craindre de ce projet de loi.

Le Centre canadien de la statistique juridique du ministère de la Justice nous a donné des chiffres renversants au sujet des armes à feu. C'est de cela dont je veux parler aujourd'hui, parce c'est ce qui me fait peur à propos de toute cette question. Les

armes à feu mènent au suicide. Chaque année, 1 100 suicides sont commis à l'aide d'armes à feu, ce qui signifie que les suicides représentent 78 p. 100 des décès attribuables à l'utilisation d'armes à feu. En 1990, 300 de ces suicides ont été commis par des jeunes de 15 à 25 ans. Les gens qui se suicident avec une arme à feu présentent un taux de réussite de 92 p. 100, comparativement à seulement 35 p. 100, si d'autres moyens sont utilisés.

En tant que médecin et mère, je trouve cela tout à fait inacceptable! C'est alarmant et triste. Comme bien des travailleurs sociaux et de la santé, je sais que les tentatives de suicide chez les jeunes ne sont souvent que des appels au secours de la part de jeunes qui sont désespérés et effrayés. Comme médecin, j'ai traité beaucoup de ces jeunes qui ne seraient pas vivants aujourd'hui s'ils avaient eu accès à des armes à feu.

Non seulement les armes à feu déciment notre jeunesse, mais elles créent d'autres tragédies familiales. Elles prennent les femmes pour victimes. Chaque année, plus de 40 p. 100 des femmes mortes de la main de leur mari sont tuées d'un coup de fusil. Au Canada, tous les six jours, une femme est tuée chez elle par l'arme à feu d'un propriétaire légitime.

En mars 1992, le ministère de la Justice a montré que les homicides perpétrés au sein de la famille à l'aide d'une arme à feu, qui correspondent à 78,3 p. 100 de l'ensemble des homicides au sein de la famille au Canada, étaient commis au moyen d'armes appartenant à des propriétaires légitimes. Je tiens à insister sur le fait qu'il s'agissait d'armes à feu appartenant à des propriétaires légitimes. Nous savons que la violence familiale est endémique dans notre société. Or, les armes à feu transforment la violence en meurtre. Un accès de colère, une crise de rage et la proximité d'une arme à feu peuvent signifier la mort d'une femme.

Ce ne sont pas là les seules données inquiétantes dont nous disposons concernant la violence faite aux femmes au moyen d'armes à feu. En 1993, 75 p. 100 des victimes du sexe féminin ont été tuées dans une habitation privée; 85 p. 100 des armes à feu utilisées pour tuer des femmes consistaient surtout en des carabines et des fusils de chasse; 82 p. 100 de ces carabines et fusils de chasse appartenaient à des propriétaires légitimes au moment du crime.

Est-ce là le type de société que nous voulons préserver, une société où les femmes et les enfants ne sont pas en sécurité chez eux? Est-ce le type de liberté que chérissent les opposants à ce projet de loi? Y a-t-il une quelconque forme de liberté au bout d'un fusil? Pas à mon sens.

Les décès attribuables à des armes à feu sont des morts que l'on peut prévenir. Chaque année, les blessures par balle coûtent des millions de dollars à notre régime de soins de santé. Chaque année, plus d'un millier de décès et de blessures causés par des armes à feu sont traités dans les hôpitaux canadiens. On estime qu'il en coûte entre 15 et 30 millions de dollars par année. Aussi, je crois que les armes à feu représentent un risque majeur pour la santé et cette question doit préoccuper tous ceux que la santé et la sécurité publiques intéressent. Une vie humaine perdue n'a peut-être pas beaucoup de valeur pour les députés du tiers parti, mais les coûts énormes pour le régime de soins de santé les feront peut-être réfléchir à deux fois. Un montant de 30 millions de dollars par année me paraît élevé. Dans leur récent budget, les réformistes n'ont pas tenu compte de ce que les blessures causées par des armes à feu coûtent en soins de santé.